Devenir chargé de td

Par **Bryan97**, le **05/02/2015** à **21:42**

bonjour
je voulais savoir si en tant que doctorant il était vraiment possible d'être chargé de td ou si il fallait en plus avoir un bon cv (de stages).

Par **marianne76**, le **05/02/2015** à **22:49**

Bonjour
En principe si vous êtes doctorant c'est que vous avez déjà un bon cv..., quant aux stages ce n'est pas cela qui est déterminant pour faire des TD

Par **Yn**, le **06/02/2015** à **09:43**

L'attribution c'est un peu la foire.

Premièrement, ça dépend de ton statut : les trois premières années, si tu es titulaire d'une bourse tu es avantagé. Si tu es vacataire, tu prends un peu ce qu'on te donne. Ce n'est pas une science exacte, il est très fréquent qu'un directeur de thèse attribue ses TD à ses doctorants.

Ensuite, quand tu peux postuler à un poste d'ATER, tu as généralement la priorité dans le choix. Encore une fois, ça n'est pas une science exacte et chaque université fonctionne comme elle l'entend.

Bien sûr, l'avis des enseignants avec qui tu as travaillé compte beaucoup : quand ça se passe bien, il est très fréquent qu'ils te proposent te poursuivre l'année suivante.

Enfin, l'avis du directeur des études (l'enseignant qui gère l'attribution des TD) est aussi important.

Au début, il ne faut pas être trop exigeant et surtout bien faire son boulot. L'université est un petit monde, la réputation se fait très rapidement - en bien comme en mal - et si tu es du "bon côté", tu passeras de très bonnes années.

Par **Bryan97**, le **06/02/2015** à **11:41**

ah ok donc en gros soit on est dans les petits papiers et ça se passe bien soit ça passe pas du tout à moins d'être dans une université plutôt grande où le monde n'est pas si petit c'est ça?

Par **Yn**, le **06/02/2015** à **12:03**

Non, non, même dans les grandes universités les réputations se font très vite. Je suis à Paris 1, on ne peut pas dire que ce soit la plus petite fac niveau taille, et tout le monde se connait.

Ce n'est pas une connaissance personnelle, mais tu sais comment un tel note, comment un tel se comporte, etc.

Par **Bryan97**, le **06/02/2015** à **12:46**

ok donc pour avoir un poste de chargé de td des fois il vaut mieux quitter son université d'origine?

Par **Yn**, le **06/02/2015** à **14:09**

Je crois que tu n'as pas compris un point central : chargé de TD, c'est une activité temporaire. L'objectif du doctorat est de rédiger et de soutenir.

Pour varier un peu les activités, tu as des activités "annexes", dont notamment les TD (quelques heures/sem., si tu es vacataire, ils ne rapportent quasiment rien, ça ne peut pas constituer un salaire) et les colloques auxquels tu assistes ou interviens.

Généralement, tu fais des TD là où tu es inscrit en thèse. Si tu n'arrives pas à décrocher des TD dans ton université d'inscription, c'est assez curieux.

Par **Bryan97**, le **07/02/2015** à **09:37**

oui je sais justement mais pour moi chargé de TD ça me permettrait plus tard de demander pour être ATER et que je puisse vivre et financer ma thèse.
J'avais cru entendre que pour faire TD il fallait être très bon et avoir un très bon dossier.
C'était une fausse idée alors?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yn**, le **09/02/2015** à **09:34**

[citation]J'avais cru entendre que pour faire TD il fallait être très bon et avoir un très bon dossier. C'était une fausse idée alors?[/citation]
Evidemment, relis les précédents messages, on a déjà bien appuyé sur ce point. Exemple tiré de mon expérience personnelle à Paris 1 (les voisins d'Assas fonctionnent de la même façon), les doctorants sont issus des M2 les plus demandés (DPG, DIP, parfois quelques M2 pro type DJCE ou DCI, je mets de côté le droit public que je connais moins, mais l'idée reste la même).

Après le M2, l'idée est de donner les meilleurs conditions de thèse aux meilleurs étudiants. Autrement dit, les majors et quelques autres ont droit à un financement pour trois ans. Bref, si tu es arrivé là, tu as *forcément* un bon niveau. Après le M2, on ne m'a jamais demandé de justifier de mes notes, on considère que si tu es là c'est que tu as normalement bien travaillé.

Les TD ne sont qu'une conséquence, à ce stade, tu auras forcément des TD, mais ce n'est pas ça qui te permet de payer ton loyer, tes courses, etc.

Pour être ATER, c'est la même logique : on va continuer de privilégier ceux qui l'ont déjà été. Tu as eu un financement ? Tu auras priorité pour être ATER et tu auras encore une ou deux années financées selon l'avancée de tes recherches.

Bref, l'aspect financier de la thèse est très important. Soit tu as un financement et tu as des conditions royales, soit tu n'en as pas et sans un financement personnel (concrètement, les parents), c'est impossible.

Par **Bryan97**, le **09/02/2015** à **12:04**

Bonjour,
finalement je pense que c'est la fac où je suis qui n'est pas très bonne pour ça alors. Ce sont toujours les mêmes personnes qui font des tds et qui sont ATER ou ont une allocation de recherche. Je n'ai aucun financement pour le moment, je comptais faire des tds pour avoir un minimum de financement mais ce n'est pas le cas. C'est pour ça que j'ai l'idée de postuler dans une autre fac. D'ailleurs certains chargés de td viennent d'ailleurs là où je suis

Par **marianne76**, le **09/02/2015** à **14:09**

Bonjour
On ne peut être ATER que deux ans , en théorie on doit être en fin de thèse pour prétendre à ce poste mais je dis bien en théorie.
Pour les allocataires en revanche c'est un contrat pour plusieurs années mais il y en a peu, en province on peut avoir une ou deux allocations qui sont en général du coup réservées au major et au deuxième. Je pense qu'à Paris il y en a davantage. Ceci étant je suis un peu surprise, de ce que vous écrivez parce que les facs un peu partout ont du mal à trouver des chargés de TD même à Paris également vu justement le statut précaire du chargé de TD qui

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

n 'encourage pas. En conséquence, il n'y a aucune raison que vous ne puissiez pas en faire.

Par **Bryan97**, le **09/02/2015** à **16:11**

justement là où je suis certains chargés de td ne sont pas doctorants mais professionnels aussi. Moi ça ne me dérange pas le statut de vacataire mais c'est important d'avoir une expérience variée (rédaction d'articles, séminaires, activités d'enseignements) pour pouvoir justement postuler à un poste de Maître de conférences par la suite.

Par **marianne76**, le **09/02/2015** à **16:52**

[citation]justement là où je suis certains chargés de td ne sont pas doctorants mais professionnels aussi[/citation].
C'est logique quand on manque de doctorants on prend des professionnels (avocat notaire ..)
Parfois on peut même les privilégier dans certains diplômes tel que les licences pro ou les masters à finalité très professionnelle je pense au Master de collectivités territoriales ou au Master droit de la mer , où il faut vraiment des intervenants professionnels et pas seulement universitaires.
Pour devenir de Maître de conférences ce ne sont pas vos cours donnés à la fac qui seront déterminants, votre thèse et la manière dont elle sera appréciée constitue le facteur principal vous permettant d'obtenir les qualifications au CNU pour ensuite pouvoir prétendre à être MCF . Après si vous avez tout cela,si vous postulez dans la fac où vous enseignez et si vous êtes apprécié évidemment que cela aura une incidence certaine

Par **Bryan97**, le **10/02/2015** à **10:29**

d'accord merci mais on m'avait dit aussi que les diplômes de licence et master comptaient également pour le CNU. Mais concernant les tds, outre les cas des matières à finalité professionnelles, il n'y a pas de raison pour ne pas avoir de td non?

Par **marianne76**, le **10/02/2015** à **11:13**

Bonjour
En général quand on fait une thèse on fait effectivement des TD, après il peut y avoir la barrière de l'âge: à partir de 28 ans (si je ne me trompe) si on n'a pas d'activité à côté on ne peut plus être chargé de TD

Par **Bryan97**, le **10/02/2015** à **12:55**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Il me semble que cette limite d'âge a été supprimée il y a quelques temps.

Par **Yn**, le **10/02/2015** à **13:26**

Dans l'ensemble, je rejoins totalement *marianne76*.

[citation]je comptais faire des tds pour avoir un minimum de financement mais ce n'est pas le cas. C'est pour ça que j'ai l'idée de postuler dans une autre fac. D'ailleurs certains chargés de td viennent d'ailleurs là où je suis[/citation]
Au risque de me répéter, les TD ne sont pas une source de financement. Autrement dit, tu ne peux pas vivre avec des vacations, tout au plus c'est un peu d'argent de poche. Tu peux évidemment postuler dans toutes les universités, la limite est cependant de 96h/an, soit cinq ou six TD par an. Ensuite, tu peux postuler en tant qu'ATER dans n'importe quelle fac.

[citation]On ne peut être ATER que deux ans , en théorie on doit être en fin de thèse pour prétendre à ce poste mais je dis bien en théorie.
Pour les allocataires en revanche c'est un contrat pour plusieurs années mais il y en a peu, en province on peut avoir une ou deux allocations qui sont en général du coup réservées au major et au deuxième. Je pense qu'à Paris il y en a davantage[/citation]
Exactement, en général le schéma classique est le suivant : trois années financées ou non, quatrième année ATER, cinquième année ATER.

C'est vrai qu'il y a une différence entre Paris (surtout Sorbonne et Assas) où les contrats doctoraux sont plus nombreux.

[citation] les facs un peu partout ont du mal à trouver des chargés de TD même à Paris également vu justement le statut précaire du chargé de TD qui n 'encourage pas[/citation]
Certaines matières sont toujours très demandées (obligations, contrats spéciaux, droit pénal, etc.), mais il est clair que certains enseignants ont du mal à trouver des chargés de TD, notamment dans les matières plus "spécialisées". Je vois régulièrement passer des offres pour les facs parisiennes, notamment celles situées en banlieue (Cergy, Versailles, Nanterre, etc.)

[citation]Pour devenir de Maître de conférences ce ne sont pas vos cours donnés à la fac qui seront déterminants, votre thèse et la manière dont elle sera appréciée constitue le facteur principal vous permettant d'obtenir les qualifications au CNU pour ensuite pouvoir prétendre à être MCF[/citation]
C'est souvent ce qu'on me répète. Les TD sont considérés comme nécessaires mais insuffisants, c'est-à-dire que le CNU considère *normal* que les candidats aient enseignés plusieurs matières. Si on ne l'a pas fait, là ça peut compliquer...

De mon expérience, je n'ai jamais entendu que les notes aient une quelconque influence sur la qualification CNU. Pour schématiser, le jury de thèse évalue si tu es capable de mener un travail de fond pendant quatre ans. Le CNU évalue si, en plus de ça, tu réponds aux critères pour être un "bon" maître de conf' à savoir la rédaction d'articles, les diverses interventions, l'enseignement, etc. Mais il est clair que la thèse demeure l'élément central pour l'évaluation, plusieurs docteurs sont d'ailleurs qualifiés CNU en se présentant uniquement avec leur thèse.

Bref, la thèse est la fin d'un cycle... et le début d'un autre, il est logique que l'on évalue le

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

candidat une fois tout le parcours réalisé. Si on se basait sur les notes obtenues en licence ou le M2 suivi, cela reviendrait à dire que tout le travail de thèse - largement plus formateur - serait inutile.

[citation]Il me semble que cette limite d'âge a été supprimée il y a quelques temps.[/citation]
Pas pour les étudiants, c'est-à-dire les doctorants dans un cursus initial. Si tu es professionnel, la donne est différente.

Par **marianne76**, le **10/02/2015** à **13:36**

Bonjour
Juste une dernière précision pour compléter les développements très complets de YN, le CNU a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à la recherche, l'enseignement restant donc secondaire.
Donc ainsi que l'indique Yn il est normal de faire des TD et la personne qui n'enseigne pas cela va poser problèmes effectivement, mais ce n'est pas un plus .

Par **Bryan97**, le **11/02/2015** à **06:51**

Merci. Toutes vos réponses me révèlent qu'en fait certaines personnes m'ont raconté un peu n'importe quoi ou alors le fonctionnement de là où je suis est pas comme l'exige la norme. Je vais consulter les offres des autres facs dans ce cas. Puis au niveau de la recherche je pense que ça serait mieux aussi d'être sur Paris.

Par **marianne76**, le **11/02/2015** à **07:20**

Bonjour,
La recherche peut se faire partout et pas qu'à Paris heureusement...
On vous demande juste de faire appel à vos petites cellules grises pour avoir des idées et présenter un travail intéressant[smile3]

Par **Bryan97**, le **16/02/2015** à **11:58**

Pour paris c'était sur le plan personnel où j'avais la possibilité d'avoir un logement. Par contre je me suis renseigné un peu plus et j'ai vu qu'une circulaire avait suspendu la limite d'âge pour les doctorants en cursus initial. http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/233/files/2012/10/12-c-52-circulaire_limite%C3%A2ge_vacataires_projet.pdf

Par contre YN où est-ce que tu vois passer des offres pour recruter des chargés de TD stp?

Sinon pour la rédaction d'articles. Je voulais savoir si en faisant des TD dans une autre fac sans y être inscrit, les articles rédigés sont marquées avec la fac d'origine ou la fac où je

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

travaille?
merci beaucoup pour tous ces renseignements. En tout cas ma vision est beaucoup plus claire qu'au départ.

Par **marianne76**, le **16/02/2015** à **12:21**

Bonjour
[citation]Par contre YN où est-ce que tu vois passer des offres pour recruter des chargés de TD stp? [/citation]
La fac ne met pas des annonces, à vous d'écrire dans les facs de province il y a un directeur de département et des responsables de section à vous d'envoyer votre cv et une lettre de candidature. Vous pouvez aussi passer directement par votre directeur de thèse qui va vous proposer ensuite pour des TD.
Pour vos articles vous indiquez chargé de TD à l'Université de .....

Par **Yn**, le **16/02/2015** à **13:17**

[citation]Par contre YN où est-ce que tu vois passer des offres pour recruter des chargés de TD stp? [/citation]
Mon école doctorale - c'est loin d'être la seule - édite un bulletin de façon régulière dans lequel plusieurs informations sont relayées (soutenances, appels d'offre, colloques, formations, propositions de TD, etc.).

Tu peux aussi voir des messages sur l'intranet de certaine université "assurer des vacations", mais c'est plus de façon générale.

Par ailleurs, tous les moyens existent : le directeur de thèse réserve ses TD à ses thésards, le directeur recommande directement ses thésards, le bouche-à-oreille, etc.

Pour les articles, je ne sais pas, les mentions diffèrent selon les articles : le nom, le statut, parfois le laboratoire de rattachement, parfois le lieu d'enseignement, etc.

Par **Bryan97**, le **16/02/2015** à **13:42**

d'accord merci Yn je vais consulter les bulletins des écoles doctorales alors. Par contre moi je connais surtout le 1er cas de réserver à ses thésards et celui du bouche-à-oreille c'est pourquoi je souhaite postuler ailleurs. Au départ je pensais que c'était du au manque d'expérience sur mon cv mais vu vos réponses il semble y avoir pas mal de places ailleurs. Puis ce n'est pas tellement pour financer la thèse mais déjà je souhaite avoir une expérience d'enseignement. Ensuite ça pourrait m'aider pour être ATER. Ce serait bête de soutenir sa thèse sans jamais avoir enseigné.

Sinon j'ai bien vérifier et il semble que ce soit bien suspendu la limite d'âge pour les vacataires en cursus initial.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **marianne76**, le **16/02/2015** à **14:07**

[citation]Déjà je souhaite avoir une expérience d'enseignement[/citation]
Incontournable si on veut se destiner à cette profession [smile3]

Par **Bryan97**, le **16/02/2015** à **15:11**

comme je suis un peu nouveau sur le forum. Je vous demande quand même deux choses svp :
Est-ce possible de proposer mon aide à des étudiants pour leurs td sur ce forum?
Le CV (avoir fait des stages et avoir eu des mentions importe peu finalement dans la majorité des facs)?
A part les bulletins dont parlait Yn,il y a d'autres moyens pour voir les campagnes de recrutement? J'ai vu qu'il y avait justement certaines facs qui proposaient des formulaires pour candidater comme chargé de TD, je trouve ça nettement mieux.

Par **marianne76**, le **16/02/2015** à **15:30**

Bonjour
[citation]Est-ce possible de proposer mon aide à des étudiants pour leurs td sur ce forum?
[/citation]
C'est un peu ce que nous faisons tous ne croyez vous pas ?
Pour le recrutement en province je vous renvoie à ce que j'ai écrit précédemment.

Par **Bryan97**, le **16/02/2015** à **16:07**

Je voulais dire aider en postant une annonce.

Par **Noura**, le **25/02/2016** à **15:20**

Doit-on obligatoirement être déjà doctorant pour être chargé de TD et faire de la recherche ?
Et sin on est en Master 2 avec une bonne expérience pro dans le domaine et déjà un job dans l'enseignement ?

Par **marianne76**, le **25/02/2016** à **15:40**

Bonjour
On peut être chargé de TD lorsque l'on fait une thèse (sous réserve d'une limite d'âge)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Les étudiants qui préparent le cfrpa font aussi parfois des TD (j'en ai eu un)
Sinon un professionnel peut parfaitement aussi être chargé de TD (avocat , huissier, inspecteur du travail etc ....)

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés